

Référent ""Accompagnateur de Fin de Vie""

RS2383 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	43414
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CHAMB COMMERC INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR · SIRET : 18060001700339

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le référent "accompagnateur de fin de vie" exerce au sein des établissements et services de santé qui accueillent des personnes en fin de vie, mais également au domicile :

Le secteur médical (hospitalier, SSR, USP et cliniques privées), médico-social (EHPAD, foyer logement et MAS) et le secteur des services à la personne (HAD, SSIAD, CCAS, infirmière libérale, assistante sociale).

Secteur social, médico-social :

- Foyer logement
- Maisons de retraite médicalisées et non médicalisées (publique ou privée)
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et personnes âgées handicapées (EHPAD et MAS).
- CCAS
- Services à la personne (associatif ou non)

Secteur sanitaire :

- Dans tous les services des structures hospitalières,

0

Service de gériatrie ou unités de soins de longue durée (USLD),

0

Service des urgences,

0

Services de médecine,

0

Services de néonatalogie et pédiatrie

0

Services de cardiologie,

0

Services d'oncologie

0

Unité de Soins Palliatifs,

etc

...

- Dans toutes les structures de lutte contre le cancer

Secteur du domicile et services à la personne :

- Structures de services à la personne (associatif ou non, services prestataires)
- SSIAD
- HAD

- 1- Reconnaître officiellement un "savoir-être" des professionnels qui accompagnent les personnes en fin de vie, dans le respect de leur choix.
- 2- Proposer un accompagnement systématique et adapté à la personne en fin de vie, quelque soit son lieu d'hébergement.
- 3- Réintégrer la "mort" comme une étape de la vie qui nécessite un accompagnement personnalisé comme celle de la naissance.
- 4- Répondre aux dispositions et orientations législatives, en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

I- EVALUER la situation de la personne en fin de vie : psychologique, physique, social, culturel, familial et spirituel afin d'établir un « bilan global » de la personne.

- 1.1 – Définir l'idée de « mort »
 - 1.1.1. Apprécier le concept de mort dans la société et les étapes psychologiques
 - 1.1.2. Identifier les éléments qui interfèrent ou en lien avec la fin de vie
- 1.2 – Définir l'identité culturelle de la personne
 - 1.2.1. Evaluer les besoins de spiritualité
 - 1.2.2. Evaluer la dynamique familiale :
- 1.3 – Identifier l'état psychologique de la personne
 - 1.3.1. Positionner la personne par rapport aux étapes psychologiques de la personne en fin de vie
- 1.4 – Mesurer l'état psychologique lié à la pathologie de la personne
 - 1.4.1. Différencier la souffrance de la douleur :
 - 1.4.2. Savoir estimer la douleur physique :
 - 1.4.3. Estimer les symptômes associés aux pathologies :
- 1.5 – Etablir un « Bilan » de l'état de la personne

II- RESPECTER les textes en vigueur et les choix personnels émis par la personne en fin de vie.

- 2.1 – Appliquer la législation en vigueur en France
 - 2.1.1. S'informer sur le cadre législatif existant :
 - 2.1.2. Informer sur le dispositif législatif :
- 2.2 – Respecter le cadre d'intervention de la prise en charge
 - 2.2.1. Identifier le cadre du lieu d'intervention
 - 2.2.2. Déterminer les missions du référent « accompagnateur de fin de vie »
 - 2.2.3. Transmettre et échanger avec les autres professionnels

III- ACCOMPAGNER et mettre en place un projet individualisé pour la personne en fin de vie.

- 3.1 – Accompagner la personne en fin de vie
 - 3.1.1. Etablir un projet individualisé d'accompagnement
 - 3.1.2. Mettre en œuvre des actions de confort adaptées :
- 3.2 – Accompagner l'environnement intime de la personne en fin de vie : familles, proches, professionnels
 - 3.2.1. Se positionner comme « Référent / personne-ressource » auprès des interlocuteurs de la structure
 - 3.2.2. Favoriser une relation de confiance avec les proches
 - 3.2.3. Accompagner les proches et les professionnels en difficulté tout au long des étapes de la fin de vie

La totalité des compétences est au final évaluée.

Pour chaque compétence, les évaluateurs disposent de modalités d'évaluation (écrit, oral, etc.) avec des grilles de notation permettant une évaluation de chaque critère.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- 1°- Exerçer dans un secteur lié à la fin de vie
- 2°- Entretien avec un psychologue afin d'évaluer l'état émotionnel du candidat
- 3° -Entretien de motivation sur le projet professionnel

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.ifps-cote-azur.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2383/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	25 085 €
Coût moyen par dossier	3 136 €
Durée moyenne	191 h
Période	03/2020 – 09/2021
France compétences	87 %
France Travail	8 %
Reste à charge titulaire	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.